

PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Voir CRAC N° 77 (2004-2005)

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche,
des Technologies nouvelles et des Télécommunications**

Mercredi 13 juillet 2005

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	3
<i>Questions orales</i>	3
<i>Question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi et à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «le projet Cadarache»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Crucke, Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures	3
<i>Question orale de M. Stoffels à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «le projet d'accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'implantation d'ordinateurs dans les écoles wallonnes»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, Mme Arena, Ministre de la Formation	5
<i>Question orale de M. de Saint Moulin à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la suppression du contrôle communal des chômeurs»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. de Saint Moulin, M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi	8
<i>Liste des abréviations courantes</i>	11

COMMISSION DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION,
DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Présidence de M. Luperto, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 10 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte. Nous allons commencer par la question orale de M. Crucke.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI,
ET À Mme SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE,
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
SUR
«LE PROJET CADARACHE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, et à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur «le projet Cadarache»

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Ministre, les différents partenaires du projet ITER, – l'Union européenne, le Japon, les États unis, la Russie, la Chine – ont pris récemment la décision d'installer dans le sud de la France, sur le site de Cadarache, un réacteur expérimental de fusion nucléaire. C'est donc un endroit qui est extrêmement proche de notre Région wallonne, et le but est de démontrer la faisabilité de cette fusion en réalisant une combustion contrôlée.

Le débat consiste à pouvoir disposer d'une source d'énergie propre pour le 21^e siècle, non seulement propre, mais aussi abondante. C'est un défi que la science se lance à elle-même. On entend des avis qui sont parfois divergents sur la pérennité et l'efficacité de ce projet, mais il faut reconnaître que les moyens nécessaires ont été mis en place, l'ambition a été clairement dessinée, et la volonté politique s'est exprimée aussi.

Si je lis uniquement les chiffres français, on parle de 180 hectares et, en termes d'emplois, 500 emplois directs dans le cadre de la construction, 1.000 emplois directs en permanence par la suite et 3.000 emplois indirects, rien que sur le sol français. Quasiment 5 milliards d'euros seront dépensés pour ce projet, c'est gigantesque. Je pense que la Wallonie ne doit pas être absente dans ce dossier. Elle ne l'est d'ailleurs pas et, donc, mes questions sont extrêmement simples :

- quelle est la part de la Région wallonne dans le projet ?
- sous quelle forme s'expriment notre intervention et notre présence ?

– quelles en seront les retombées, tant sur le plan technologique, technique, qu'économique, dans un projet qui, je pense, emporte pas mal d'adhésion et surtout beaucoup d'espoirs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Simonet.

Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Mesdames, Messieurs les Députés, c'est vrai qu'il s'agit d'un projet enthousiasmant, dont on ne perçoit pas exactement – je vous l'avoue en toute franchise – la complexité technique, même si j'ai eu à cœur qu'on essaye de m'expliquer en quoi cela consistait.

Le projet ITER concerne un prototype de réacteur de fusion nucléaire, mais il ne s'agit pas du nucléaire au sens où nous l'entendons. C'est une étape dans un grand projet scientifique et technologique qui a déjà commencé dans les années 1960.

Il s'agit de produire de l'énergie, non pas par fission nucléaire de l'uranium – cela, c'est le processus que nous connaissons le mieux –, mais par fusion nucléaire d'atomes légers, imitant ainsi la réaction qui produit de l'énergie dans les étoiles. On évite ainsi l'usage de matières radioactives, ce qui est extrêmement important, et le procédé ne nécessite que des composantes abondantes sur la terre, que l'on trouve donc facilement. De plus, il ne contribue pas à l'effet de serre qui mène au réchauffement du climat. Toute la difficulté, m'explique-t-on, c'est que la réaction ne se produit – forcément, c'est un peu le *big bang*, c'est ce qui se passe dans les étoiles – qu'à une très haute température qui exclut l'usage d'un récipient classique. La matière en fusion doit être maintenue dans l'espace par des champs magnétiques. Aucun récipient, que ce soit en titane ou dans un autre alliage, n'est suffisamment résistant à une telle explosion et un tel dégagement d'énergie et de chaleur. Donc, ce sont des champs magnétiques qui maintiennent toute cette énergie et c'est là que réside toute la difficulté. Le projet pose des problèmes scientifiques et technologiques majeurs.

L'enjeu du programme est très important et sa réalisation va nécessiter encore des dizaines d'années. La production effective d'énergie – et je vous ai dit que le projet remontait déjà aux années 1960 ou 1970 – engendrera encore des difficultés et n'est pas envisagée avant 2040. Il s'agit donc d'un projet extrêmement passionnant intellectuellement, c'est vraiment un projet très important pour l'humanité, mais ce n'est pas pour tout de suite.

ITER est un projet financé par six partenaires : l'Union européenne, le Japon, la Russie, les États-Unis, la Chine et la Corée, et si certains partenaires devaient soutenir l'implantation ailleurs, c'est effectivement le site de Cadarache en France qui a été retenu. C'est une opportunité pour la Région wallonne, bien entendu.

L'ampleur du projet est évaluée – vous avez cité 5 milliards – à 10 milliards. Comme dans de nombreux projets, cela justifie évidemment la mise en commun des ressources pour mener à bien la réalisation du projet et donner toutes ses chances à la recherche.

La Belgique, la Communauté française, la Région wallonne, sont associées à ce projet déjà depuis longtemps. Le maître d'œuvre pour l'Europe, est le programme Euratom de la Commission européenne qui a signé, dès 1969, un contrat avec l'État belge.

Du point de vue scientifique, ce contrat finance depuis lors des recherches dans deux institutions fédérales, le Centre d'étude de l'énergie nucléaire de Mol et l'École Royale Militaire, ainsi que deux universités : l'ULB et l'UCL.

Du point de vue industriel, Belgatom – *Tractebel Engineering et Belgonucléaire* – est associé au projet pour plusieurs aspects depuis les années 1980. Il s'agit du système de refroidissement, d'études de sécurité de celui-ci, y compris en cas de chute d'un avion sur un réacteur : il est vrai que de nos

jours, rien ne doit jamais être exclu. Mentionnons aussi que la société qui a fourni la cuve de la chambre à vide pour le prototype Tokamak MAST – un prototype qui a déjà été implanté et qui a réussi pendant quelques instants à stocker l'énergie mais, cela n'a pas duré –, est une société liégeoise AMOS, (Advanced mechanical and optical systems) que certains parmi vous connaissent, une P.M.E. créée en 1983 par la famille Collin et les Ateliers de la Meuse.

Ce projet ITER est une occasion exceptionnelle pour nos équipes scientifiques, pour nos grandes, mais aussi nos petites entreprises de rentabiliser leurs compétences – nous en avons – et la suite du projet se fera par appel d'offres et par le biais des autorités fédérales.

Nous serons attentifs au niveau scientifique, industriel et politique pour que notre Région, notre Communauté puissent maintenir et augmenter chacune leur participation à ce projet à très long terme.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – J'avoue que les connaissances de Mme la Ministre sont plus poussées que les miennes en la matière. Ce qui m'avait intéressé dans ce dossier, c'est un peu l'imaginaire. Je suis certain qu'il y a 40 ans, lorsqu'on parlait d'envoyer des fusées sur la lune, certains le prenaient avec scepticisme, d'autres avec humour et par contre, certains y ont cru et on y est arrivé. Et sans vouloir jouer dans les superlatifs de comparaison, je pense que si ce dossier peut réussir, ce sera un réel débouché à la fois pour la recherche en général et pour la recherche appliquée. C'est pour cela que j'ai décidé de poser la question à la Région wallonne plutôt qu'à la Communauté française.

Je pense qu'il faut tout faire pour que nos entreprises wallonnes soient présentes dans le projet, vous l'avez dit et confirmé. Je n'ai rien d'autre à ajouter, si ce n'est qu'à vous soutenir dans cette démarche.

QUESTION ORALE

DE M. STOFFELS À Mme ARENA, MINISTRE DE LA FORMATION,
SUR

«LE PROJET D'ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA RÉGION WALLONNE,
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE
RELATIF À L'IMPLANTATION D'ORDINATEURS DANS LES ÉCOLES WALLONNES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à Mme Arena, Ministre de la Formation, sur «le projet d'accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'implantation d'ordinateurs dans les écoles wallonnes»

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Madame la Ministre, la réunion conjointe du Gouvernement de la Région wallonne et de la Communauté française de la semaine dernière a approuvé un nouveau projet d'accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone relatif à l'implantation d'ordinateurs dans les écoles à l'avenir.

En effet, ce projet d'accord de coopération poursuit comme objectif la concrétisation de nouveaux projets afin d'améliorer la formation aux nouvelles technologies dans les établissements scolaires.

Outre le fait que je salue cette initiative, je me pose l'une ou l'autre question.

Étant en quelque sorte la continuation de l'accord de coopération du 19 février 1998, je me pose la question de l'évaluation de ce dernier et cela, d'autant plus que l'article 7 de l'accord de coopération évoqué prévoit la supervision de la mise en œuvre de plan d'équipement.

Madame la Ministre, avez-vous des éléments d'évaluation de ce projet ?

Pouvez-vous également nous exposer brièvement les améliorations que ce nouvel accord de coopération apportera au projet cyberécoles ?

Une mesure similaire serait-elle éventuellement envisageable en ce qui concerne l'équipement des écoles wallonnes avec d'autres outils que les ordinateurs, les outils pédagogiques modernes ? Je pense par exemple à des nouveaux logiciels, à des e-book, etc.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Arena.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Encore une fois désolée pour le retard. En ce qui concerne l'évaluation quantitative de la première phase d'investissements qui a débuté en 1998, les éléments clefs sont les suivants.

Le projet a permis de doter 427 établissements d'enseignement secondaire, 95 établissements de promotion sociale et 1.773 établissements d'enseignement primaire répartis sur 2.733 implantations différentes, d'un équipement informatique adapté et performant. Ce sont ainsi 18.940 ordinateurs qui ont été installés et le nombre d'ordinateurs ainsi installés situe, actuellement, la Région wallonne à la norme d'un ordinateur pour 33 élèves.

En ce qui concerne la répartition géographique, l'ensemble du territoire de la Région wallonne a été couvert, y compris la Communauté germanophone. Le critère de répartition du matériel installé se basant sur le nombre d'élèves inscrits dans chaque établissement, la répartition géographique du matériel est conforme à la répartition de la population scolaire sur le territoire de la Région.

Au niveau de l'évaluation qualitative, une étude a été commandée par le Comité d'accompagnement du projet auprès du CRIFA à l'ULg en 2002. Cette étude démontre que le matériel installé a très bien été accueilli dans les écoles, cependant des points d'amélioration ont été soulevés lors de cette enquête. Les principaux points sont les suivants :

- l'équipement est sous-utilisé en dehors des heures de cours ;
- les enseignants souhaitent massivement suivre des formations techniques et pédagogiques à l'utilisation du matériel ;
- le nombre d'ordinateurs est considéré comme insuffisant.

La première phase d'investissement ayant débuté en 1998, les premiers ordinateurs installés entrent dans leur septième année d'utilisation, raison pour laquelle un nouvel accord de coopération a été proposé aux différents Gouvernements participants au projet, afin de renouveler le matériel déjà installé et répondre, dans la mesure des moyens disponibles, aux recommandations formulées par les résultats de l'enquête d'évaluation.

Les améliorations que nous avons proposées lors du dernier Gouvernement sont en termes de matériel :

- l'augmentation du nombre de postes de travail. L'objectif est ainsi d'atteindre la norme d'un ordinateur pour 15 élèves. En outre, le nombre d'ordinateurs sera fixé sur base d'un palier de 100 élèves au lieu de 400 dans le précédent projet, permettant ainsi une répartition plus équitable du matériel entre les écoles ;

- la mise à disposition d'un serveur par établissement. Ce serveur permettra la mise en réseau des différents ordinateurs et sera spécifiquement conçu pour la gestion pédagogique des élèves – création de classes d'élèves avec logiciel spécifique, possibilité de faire suivre les travaux des élèves sur la durée de leur cursus –;
- il y aura un câblage d'un nombre de locaux fixé selon la taille de l'école pour améliorer les différentes connections;
- les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit, qui étaient précédemment exclus du projet, ont été intégrés dans le plan d'investissement;
- la concrétisation de partenariats locaux sera encouragée afin de mettre à disposition le matériel en dehors des heures de cours.

Au niveau du calendrier, l'installation de ce nouveau matériel débutera au premier trimestre 2006 pour s'achever fin 2008.

Au niveau de la formation du personnel, deux points ont été améliorés :

- la Région wallonne mettra à disposition ses 4 centres de compétence TIC pour la formation technique du personnel enseignant;
- un effort particulier sera également réalisé sur la formation pédagogique par la Communauté française.

En ce qui concerne les logiciels pédagogiques, des moyens sont prévus au niveau du budget de la Communauté française. Ceux-ci iront en augmentation d'ici 2010 en fonction des accords de la Saint Boniface et du refinancement de la Communauté française. Une réflexion quant au type de logiciel à prévoir dans le projet sera menée par la Communauté française dès la rentrée scolaire prochaine.

Les autres outils pédagogiques modernes que vous citez – e-book, par exemple – ne sont pas prévus dans le plan d'investissement que je viens d'exposer. Par contre, une enquête est menée pour identifier les matériels périphériques les plus sollicités par les écoles – imprimantes laser, projecteurs multimédias – et le MET réalisera des appels d'offres globaux pour ce type de matériel afin d'atteindre des prix intéressants pour les écoles. Ceci permettra aux écoles qui le souhaitent d'acquérir du matériel périphérique en bénéficiant des économies d'échelle liées aux appels d'offres globales et en utilisant au maximum les ordinateurs qui leur sont donnés.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Étant donné que la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication sera considérée comme allant de soi à l'avenir, il me semble particulièrement important que les écoles soient bien équipées en matériel pour pouvoir transférer un maximum de connaissances en la matière à leurs élèves. Je salue non seulement l'initiative qui est prise par les deux Gouvernements, mais je tiens également à insister pour connaître, dès que l'évaluation qualitative à laquelle vous faisiez allusion existera, le résultat de la première opération sur le plan qualitatif, sur le plan de l'usage qui a été fait par les élèves et du profit pédagogique qu'ils ont pu en tirer.

Par ailleurs, il me semble particulièrement intéressant d'avoir conçu cette deuxième phase de façon à mettre un ensemble d'écoles en réseau. Cela provoquera, de toute évidence, la communication à l'intérieur des différents réseaux, ce qui participera à l'enrichissement pédagogique, non seulement au profit des élèves, mais également au profit des enseignants qui vont certainement vouloir échanger des expériences professionnelles.

Mme Arena, Ministre de la Formation. – Je souhaiterais juste apporter une petite précision. Le serveur sert, bien entendu, à mettre en réseau l'équipement à l'intérieur de l'école dans un premier temps

et de faciliter les connections aussi pour l'extérieur de l'école, mais il est avant tout utilisé pour l'interne à l'école. Il s'agit de travailler un maximum sur l'«intranet»

Par contre, je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'il faut aller de plus en plus vers l'extra, c'est-à-dire sortir de l'école avec un outil tel que celui-là mais, aujourd'hui, l'objectif est déjà d'utiliser l'intranet et de faire en sorte qu'il y ait une toile qui se tisse à l'intérieur de l'école, ce qui n'est pas toujours évident.

M. Stoffels (PS). – Évidemment, c'est la première étape qu'il faut franchir. Après, il y en aura une deuxième, et, si je peux ajouter éventuellement une troisième, c'est de faire peut-être sur un jour le lien entre ces instruments classiques que sont le livre et les nouvelles technologies.

QUESTION ORALE
DE M. de SAINT MOULIN À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI,
SUR
«LA SUPPRESSION DU CONTRÔLE COMMUNAL DES CHÔMEURS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Saint Moulin à M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi, sur «la suppression du contrôle communal des chômeurs».

La parole est à M. Saint Moulin pour poser sa question.

M. de Saint Moulin (PS). – Monsieur le Ministre, tout d'abord, je voudrais vous demander de m'excuser. En effet, ma question était inscrite à la séance précédente, et, apparemment, la Commission n'a pas admis qu'elle soit posée par un de mes amis. J'ai donc demandé de la reporter, parce que ce jour-là, le Ministre-Président était en visite dans plusieurs entreprises de ma commune. Si j'avais su à l'époque que ce serait la seule question à laquelle vous auriez à répondre à la séance d'aujourd'hui, je crois que j'aurais transformé cette question orale en question écrite.

Enfin, puisque nous en sommes là, voilà ma question, Monsieur le Ministre.

Selon Mme Van den Bossche, interpellée à plusieurs reprises ces derniers temps au sujet de la suppression du contrôle communal des chômeurs, ce n'est qu'après que les services de placements régionaux ont pu réécrire leur programme informatique que nous pourrions envisager véritablement la suppression de ce contrôle du chômage.

Il y a quelques semaines, j'ai lu dans la presse qu'à partir du 15 décembre 2005, le système de pointage communal serait complètement désactivé et qu'à partir du 1^{er} janvier 2006, les chômeurs seraient donc dispensés de ce pointage communal.

Pour Mme Van den Bossche, le retard pris dans ce dossier s'explique par des problèmes techniques, alors que le groupe de travail composé de représentants des Offices régionaux de l'emploi et de la Banque Carrefour s'activait à poursuivre l'analyse des problèmes.

Cette date doit donc permettre à toutes les Régions de basculer en même temps dans un nouveau système informatique.

Cela étant, si la Flandre est en passe, paraît-il, de finaliser l'implémentation d'un nouvel outil d'enregistrement des données, la Région bruxelloise semblerait accuser du retard.

Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, où on en est en Région wallonne dans ce processus ? Sera-t-elle prête ?

Il restait toutefois le problème de maintenir les statistiques à jour. À partir du 1^{er} janvier 2006, c'est la Banque Carrefour qui tiendra la comptabilité des chômeurs. Cela changera-t-il quelque chose dans les faits pour les citoyens ? Cela maintiendra-t-il la possibilité de pouvoir évaluer la politique d'activation par Région puisque le pointage permettait de récolter des données fiables sur le taux de chômage.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie et de l'Emploi. – Monsieur le Président, Messieurs les Députés, la Région wallonne lors de toutes les conférences interministérielles, a toujours indiqué que la suppression du pointage devrait être mise en regard avec les mesures qualifiées de «*Vandenbrouck*» c'est-à-dire l'activation du chômage et les mesures de contrôle telles qu'elles ont été mises en œuvre depuis 2003.

Il était prévu initialement que dans le courant 2004 le pointage soit supprimé. Lors d'une conférence interministérielle, la Flandre a demandé de postposer cette suppression au-delà du mois de septembre 2005 étant donné, les problèmes informatiques rencontrés à son niveau. La Région wallonne a toujours dit qu'il fallait que l'informatique suive les nécessités, donc, qu'on ne pouvait pas préjudicier un accord politique sous prétexte de problèmes techniques. Je reste attentif à cette question.

Jusqu'à présent, l'organisation du pointage permet de vérifier la qualité de demandeurs d'emploi pour les chômeurs complets indemnisés. La réforme doit être accompagnée de mesures techniques devant permettre :

- de garantir la qualité, l'exactitude des banques de données dont disposent les services régionaux de l'emploi, ainsi que l'Onem ;
- de garantir la qualité des informations statistiques destinées à différentes instances – fédérales, régionales, etc. – ;
- de garantir que le système de substitution présente pour l'utilisateur moins de contraintes que le système actuel. Il y a donc une volonté de simplification administrative.

C'est dans ce cadre, que nous avons arrêté la date de décembre 2005 comme étant la date de suppression du pointage individuel.

Durant le premier semestre, nous avons pu identifier les processus à mettre en place, mais également développer des programmes informatiques, des outils d'échange d'informations entre l'Onem et les services régionaux, ainsi que les autres procédures, de telle sorte que les tests de qualité et de fiabilité puissent être organisés normalement durant le troisième ou début du quatrième trimestre de l'année.

Il s'agit là d'un processus très complexe dans la mesure où il concerne non seulement des volumes d'informations très importants, mais aussi des flux électroniques provenant de différentes sources, coordonnées par la Banque Carrefour de la Sécurité sociale.

Aujourd'hui, le Forem est tout à fait en ligne, en termes de temps, par rapport à ce qui est prévu.

Les tests d'intégration et de traitement des données seront réalisés, comme prévu, en octobre, afin de pouvoir basculer au plus tard le 1^{er} janvier 2006.

À partir du moment où un nouveau système permettant la connaissance du marché de l'emploi sera opérationnel et coexistera avec un plan d'accompagnement et de suivi actif des chômeurs, la procédure de contrôle organisée par les communes, qui a quelque peu perdu son sens initial et qui, a subi une forme de stigmatisation, n'aura plus lieu d'être. J'espère avoir répondu à votre question.

M. le Président. – La parole est à M. de Saint Moulin.

M. de Saint Moulin (PS). – Je note avec satisfaction que nous serons prêts début de l'année 2006. C'est une tâche tout à fait ingrate et qui peut être lourde dans certaines communes.

M. le Président. – La séance est levée.

– *La séance est levée à 14 heures 48 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

CRIFA	Service de technologies de l'éducation de l'Ulg
Euratom	Communauté européenne de l'énergie atomique
ITER	Réacteur thermonucléaire expérimental international
TIC	Technologies de l'information et de la communication